



Le Conseil départemental de l'Aisne et le CAUE de l'Aisne proposent un **Palmarès départemental du cadre de vie** visant à accompagner les communes dans leur démarche de labélisation Villes et Villages Fleuris.

Quels sont les bienfaits du label VVF pour la commune ?

Valoriser l'image de la commune, de ses habitants, de ses élus

- Améliorer le **cadre de vie**

En menant une réflexion globale sur l'aménagement des espaces publics, respectueuse de l'identité et du caractère unique de ma commune (choix des matériaux, choix des végétaux, etc)

- Œuvrer pour la **biodiversité** et le développement durable

- Adapter la **gestion des espaces publics** de la commune aux moyens dont elle dispose

- Contribuer au **développement économique et social** (créer le désir de venir s'installer sur ma commune, accroître la valeur foncière, dynamiser, revitaliser le coeur de ville ou de village, etc).

Que propose le Palmarès départemental du cadre de vie ?

Accompagner les collectivités pour la labélisation VVF

- **Rencontrer en amont les communes**

Une commission composée de professionnels du cadre de vie (paysagistes-concepteurs, responsables des espaces verts, chargée de missions...), elle visite la commune et échange avec les élus et les équipes techniques

- Créer de l'**émulation** et encourager les bonnes pratiques par un palmarès

- **Conseiller toute l'année** pour guider les équipes municipales et préparer à la labélisation (via les actions du CAUE et du CPIE)

Quels sont les éléments à prendre en considération ?

Une évolution des critères, adaptée aux problématiques environnementales et sociales actuelles

- **Gérer de manière raisonnée et économe les espaces publics et végétalisés de ma commune**

Fréquences de tontes plus ou moins espacées adaptées aux usages, paillage des massifs pour limiter la repousse des herbes indésirables, mise en place d'un calendrier d'interventions pour la gestion des espaces végétalisés, etc

- **Economiser les ressources en eau**

Récupération et stockage des eaux de pluie pour un arrosage ponctuel des massifs, paillage naturel du sol des massifs plantés, plantation d'essences adaptées au climat local et aux épisodes exceptionnels de sécheresse, etc

- **Créer des espaces végétalisés durables et vivants tout au long de l'année**

Favoriser la plantation de plantes tapissantes et de plantes vivaces structurantes (plantes qui sèchent en hiver), etc

- **Associer les habitants et les écoles à la démarche lorsque cela est possible**

Partages intergénérationnels, actions participatives et collaboratives (trocs de plantes, potagers partagés, etc)



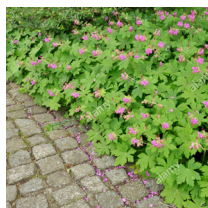
Création de refuges pour la biodiversité



Conseil et suivi des communes



Tontes différenciées



Plantation de plantes tapissantes pour limiter l'entretien



Paillage des massifs